

MARCHETTI, Anne-Marie, **Pauvretés en prison**, Ramonville Saint-Agne, Editions Erès, Collection Trajets, 1997, 222 p. 150 F.

ROSTAING, Corinne, **La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes**, Paris, P.U.F., Collection Le lien social, 1997, 331 p. 149 F.

Entre pauvretés et relations carcérales: «a lot about a little» et «a little about a lot»

Voici déjà longtemps, encore qu'avec un possible ralentissement depuis une dizaine d'années, que les sciences sociales des pays anglophones offrent une production variée et abondante sur le monde carcéral. En France, celui-ci ne paraît au contraire avoir été qu'entrevu surtout par des entreprises historiques, qui ont déjà dans ce pays une solide tradition, et par des approches quantitatives (menées par exemple par le Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales) qui semblaient dominer le compte-rendu de son présent. Mais un regard sociologique impliquant un travail de terrain *in situ* paraît désormais façonner la prolifération de publications sur cet univers. Ce rattrapage récent témoigne d'ailleurs d'une plus grande ouverture de l'administration pénitentiaire permettant aux chercheurs l'accès, qu'elle redoute toujours quelque peu, à des mondes par définition clos. Néanmoins, vue du Portugal, d'où j'écris, les modalités de cet accès semblent rester très restrictives et cette ouverture toute relative¹.

Les travaux d'Anne-Marie Marchetti (qui a déjà publié en collaboration avec Philippe

¹ Depuis une dizaine d'années plusieurs sociologues et anthropologues ont mené des recherches dans les prisons portugaises. Une fois accordées les nécessaires autorisations par l'administration pénitentiaire (centrale et locale), l'accès à tous les locaux (cellules, «mitard» y compris -- bien sûr avec l'accord des occupants), et détenus est inconditionnel et direct (il n'est pas nécessaire à chaque fois de demander à rencontrer tel ou tel détenu). Des permissions ont été aussi accordées à des chercheurs qui, privilégiant l'observation et l'entretien informel, ont désiré loger en cellule et partager le quotidien carcéral pendant la durée de la recherche.

Combessie **La prison dans la cité**, 1996) et de Corinne Rostaing (dont on signale aussi une publication sur un autre thème: **Le quartier des mères de Fleury-Mérogis**, 1990) 'inscrivent dans ce mouvement d'investissement d'un terrain encore peu connu en France. Ces deux sociologues ont utilisé, en sus des données documentaires, une approche qualitative qui a surtout pris la forme d'entretiens semi-structurés avec des détenus, des membres du personnel et des intervenants extérieurs. Les deux ouvrages se présentent au premier abord comme thématiques et portant sur des problèmes précis dont l'univers pénitentiaire est le contexte: les pauvretés, les relations entre les détenus et le personnel. À la différence de recherches plus anciennes, il ne s'agit donc pas de travaux sur «la prison»: le temps où la prison était à la fois terrain et l'objet de la recherche semble révolu.

La focalisation resserrée de ces deux ouvrages indique qu'il s'agit là de dire «a lot about a little», et celui de A.-M. Marchetti semble plus proche de ce résultat. Version remaniée d'un rapport coordonné par l'auteur pour la Mission de recherche Droit et Justice, ce travail démontre avec finesse et efficacité une idée forte: la prison est globalement et depuis toujours une institution pauvre (en partie parce que tendanciellement *pour* des pauvres) et paupérisante, mais elle ne l'est pas de façon égalitaire. Les pauvres y entrent plus facilement, y subissent une détention plus sévère et en sortent plus difficilement. La pauvreté (relative aussi bien à la perception qu'en ont les acteurs qu'à un contexte économique intracarcéral où l'inégalité des ressources est devenue plus visible avec la libéralisation de l'accès des prisonniers à la consommation) est ici conçue *lato sensu*, comme une conjugaison d'un défaut d'avoir, de pouvoir et de savoir. C'est à dire comme une absence de capital non seulement matériel mais aussi scolaire, culturel, relationnel, corporel.

D'autre part, la pauvreté est approchée ici d'une façon dynamique qui englobe l'amont de la détention (bien qu'accordant plus d'attention aux structures socio-judiciaires qui

sélectionnent tendanciellement des pauvres qu'aux trajectoires de ces pauvres eux-mêmes²) et son aval (les circonstances de la libération). L'objet central de la recherche empirique reste néanmoins la pauvreté pendant la détention, mais celle-ci est, de la même manière, considérée non à un moment donné mais tout au long d'une trajectoire carcérale dans laquelle ressortent des moments clés de renforcement ou, au moins, de mise en évidence de l'appauvrissement. Ce parcours se traduisant souvent en de séjours successifs dans différents établissements, l'auteur choisi en conséquence de se pencher sur plusieurs. L'étude de sept établissements (trois maisons d'arrêt, un centre pénitentiaire, deux centres de détention et une maison centrale), en région parisienne et en province, relevant d'une gestion publique ou mixte, comprenant hommes et femmes, a aussi permis de constater les disparités de ressources disponibles aux détenus en matière de travail, formation, santé, activités socio-éducatives, entre autres. Par exemple, bien que la pauvreté ne touche pas de la même manière tous ces domaines dans tous les établissements, elle semble atteindre en particulier les maisons d'arrêt. Des difficultés spécifiques se posent d'autre part à des catégories précises: les mineurs, les prévenus, les délinquants sexuels, certains étrangers et les femmes. A propos de ces dernières, il aurait peut-être été souhaitable d'inclure un établissement qui leur soit exclusivement réservé. Leurs capitaux pré-pénitentiaires et les pertes consécutives à la détention seraient probablement les mêmes, mais cela aurait permis de contrôler l'effet de minorité dont semblent pâtir les femmes en matière d'accès aux ressources carcérales

²Voir pour une combinaison des deux, par exemple Pat Carlen (1988), qui d'ailleurs s'est aussi penchée sur les rapports entre pauvreté et détention. On remarque aussi à ce propos la presque absence de références bibliographiques anglophones dans l'ouvrage de Anne-Marie Marchetti.

lorsqu'elles se trouvent placées dans les quartiers féminins des prisons masculines.

Toutes catégories confondues, les détenus démunis sont ceux qui subissent une détention plus rigoureuse. Disposant d'aides extérieures plus limitées, ils dépendent davantage des ressources carcérales, comme le travail (mais ils se voient souvent attribuer des activités peu lucratives), et ils sont spécialement vulnérables aux périodes de chômage. Privilégiant le travail, ils sont moins disponibles pour profiter des formations et des activités socio-culturelles qui leur procureraient de surcroît une circulation et une visibilité utiles à plusieurs titres. Or, cette visibilité leur fait défaut aussi parce qu'ils n'ont pas les savoir-faire, les savoir-écrire, le «ton juste» pour se manifester efficacement. Ce sont donc ceux qui attendent le plus pour accéder aux ressources. Ils sont les plus brimés par leurs co-détenus et les plus dépendants du «bon-vouloir» du personnel. Ayant auparavant soutenu une famille, ils sont devenus une charge et risquent une rupture relationnelle -- ou ils travaillent maintenant pour envoyer des mandats, accentuant donc davantage les privations liées à la détention. Enfin, ils restent en prison plus longtemps parce que, pour des raisons diverses détaillées par l'auteur, ils risquent plus de sanctions et ont donc moins de chances d'obtenir des remises de peine. Comme, d'autre part, ils ont moins (ou n'ont pas pu préserver) de points de soutien à l'extérieur, ils doivent batailler beaucoup plus pour bénéficier d'aménagements de peine comme la libération conditionnelle.

Face à ce contexte où des pauvretés se pérennisent et s'aggravent, la capacité de l'institution pénitentiaire à réinsérer (ou, plus modestement, à ne pas désinsérer davantage) est évidemment, encore une fois, en question. Mais l'auteur fait justement la part entre ce qui ne lui est pas imputable (parce qu'à l'amont de la détention) et les facteurs de paupérisation qui découlent de ses dysfonctionnements internes, tout à fait corrigeables. L'objet de cet ouvrage correspond donc à un «problème social» et la recherche est en conséquence formulée

selon le mode du «diagnostique» --il répond d'ailleurs à une commande du Ministère de la Justice, partie concernée de près par ce problème. Quelques voies d'intervention sont aussi suggérées. Or, ce travail montre qu'un désir plus ou moins sensible d'engagement et de dénonciation ne conduit pas nécessairement au schématisme et n'enlève rien à la rigueur et à la complexité de analyse (même si mon résumé ne fait pas justice à ses nuances). Cette remarque vient à propos d'une dichotomie trop simplement énoncée par C. Rostaing entre neutralité et implication, «réflexion savante» et «réflexion personnelle», et surtout à propos du passage suivant: «L'analyse ne doit pas se transformer en un témoignage sur les conditions de vie en détention, elle a pour objectif de démontrer, elle ne doit pas généraliser sans fondement» (pps. 23-24). On ne voit pas comment *a priori* le premier interdirait la démonstration et se traduirait forcément en de généralisations hâtives.

Ne répondant pas à une commande mais issu d'une thèse en sociologie, l'ouvrage de C. Rostaing se présente aussi, au premier abord, comme thématique: son objet sont les relations entre les personnels et les détenues. Là aussi l'univers étudié est extensif, mais il ne comprend cette fois que des établissements pour femmes (deux maisons d'arrêt et un centre de détention). Or, dans un total de sept chapitres, ce sujet n'est traité que dans le sixième (ou, si on veut, le «vif du sujet», puisque la typologie des rapports à la prison proposée dans le chapitre précédent est supposée éclaircir les types de relations tissées). Mais même si cette proportion peut être un indice, ce n'est pas la raison principale pour laquelle on termine la lecture en pensant qu'a été dit seulement «a little about a lot». Tandis que Marchetti contextualise son objet dans le temps en convoquant l'histoire dans la juste mesure où celle-ci permet de comprendre le lien entre pauvreté et prison, il semble s'agir pour Rostaing plutôt de contextualiser non l'objet, mais son contexte -- la prison. Cela n'aurait pas beaucoup d'importance -- d'une part la prison est un sujet toujours passionnant et, d'autre part, rares

sont les ouvrages qui ne font pas usage d'un peu de paysage historique ou sociologique -- si cette contextualisation du contexte ne s'allongeait pas sur quatre chapitres, étanches entre eux et communiquant peu avec les suivants.

Remontant à l'Ancien Régime, le premier résume l'histoire de la prison -- et des peines -- jusqu'à l'actualité. Le deuxième chapitre parcourt les travaux scientifiques réalisés sur le monde carcéral: l'auteur prétend non les résumer, mais plutôt analyser «l'articulation entre la réalité et les représentations sociales de la prison» que ces travaux sont supposés être. Certes, les recherches scientifiques construisent aussi la réalité, mais le font-elles selon les mêmes modalités que d'autres représentations sociales, même si existent des champs d'intersection? Ce parcours au travers de recherches précédentes est organisé en trois étapes, dont la périodisation ne correspond pas tout à fait au leitmotiv que l'auteur attribue à chacune. Ainsi, par exemple, la première étape est pertinemment caractérisée d'abord par l'accent mis sur la «culture carcérale» et, ensuite, sur l'opposition détenus-personnel, bien que l'auteur affirme que «les rapports entre les détenus et les surveillants sont peu mentionnés» dans ces textes (p. 63): au contraire, rares sont les enquêtes de cette période qui ne les mentionnent peu ou prou. Or, tandis que Rostaing affirme que ces rapports sont présentés sous le signe de l'hostilité et de la dichotomie conflictuelle, elle fait par contre de plus nombreuses références à des travaux où figurent des relations plus complexes et nuancées. Cette non-conformité entre ce qui est affirmé et ce qui est décrit est due peut être à une confusion entre opposition *structurelle* et relations *concrètes* d'antagonisme. La première (qui est certes présente dans tous ces travaux) peut inclure les deuxièmes, mais elle ne se réduit pas à celles-ci, ni n'interdit les ponts, la négociation, le compromis et même la camaraderie. Autrement, comme cela a été abondamment montré déjà dans les travaux de la période en question, toute espèce

de contrôle serait impossible³.

D'autre part, Rostaing fait le bilan du changement de regard qui s'est opéré au long de ce parcours, jusqu'au présent (p.79): «Si on considérait avant la prison en soi, comme une institution fermée sur elle-même, elle tend à être considérée de plus en plus comme une institution comme les autres». Mais le modèle exogène situé dans la première étape dirigeait déjà le regard vers l'extérieur. Ensuite, «Le raisonnement en termes de culture carcérale cède le pas à une approche en termes d'institution particulièrement contraignante». Pourtant, le modèle endogène de cette culture expliquait celle-ci *par* les contraintes de l'institution. Enfin, «Les travaux, qui portaient davantage sur l'organisation carcérale, sur le fonctionnement de l'institution, accordent une place de plus en plus grande aux acteurs et aux groupes qui composent cette institution». Or, une chose n'a jamais exclu l'autre, et les recherches ont depuis le début pris en compte les groupes et les individus, même si ces derniers y figuraient moins en tant qu'acteurs que comme illustrations de rôles et de types sociaux. Néanmoins, il est tout à fait juste que la tendance ait configuré le passage d'un regard global à un regard plus parcellaire. On remarque seulement que pour la dernière étape (les récentes études, de type spécialisé) l'auteur n'a relevé que des références francophones.

³Voir, par exemple R. Cloward (1960), R. McCleery (1960), D. Cressey (1960), D. Grosser (1960).

Le troisième chapitre est consacré au processus pénal, passant par l'évolution des condamnations en général et par la différence quantitative entre la délinquance masculine et féminine. Or, la littérature sociologique, pénologique et criminologique sur ces sujets est tellement vaste que, à moins de se munir de repères spécifiques permettant d'en dégager ce qui concerne de près l'objet d'étude, on s'y perd facilement et on commet des injustices comme celle d'écrire que «C'est essentiellement, sous forme de parenthèses, de notes de bas de page et par comparaison avec les modèles masculins, que (criminologues et sociologues) décrivent quelques aspects de la délinquance des femmes» (p. 101). Rostaing mentionne néanmoins quelques auteurs qui, apparemment, procèdent autrement mais elle néglige un important volume sur le thème⁴. De plus, «a little» (de références) «about a lot» (de sujets) s'applique aussi à l'inscription qu'elle fait de l'objet d'études dans le contexte des recherches effectuées auparavant. Deux pages (63-65) à peine sont consacrées à la question des relations détenus-surveillants -- quand en traitent, marginalement ou pas, beaucoup plus de travaux que ceux indiqués -- alors qu'un éventail bibliographique trop largement ouvert sur des thèmes collatéraux laisse inévitablement tomber des ouvrages fondamentaux sur ces sujets-ci⁵. Il ne s'agit pas ici de chercher à épinglez des «trous» -- l'exhaustivité est de nos jours inatteignable -- mais de suggérer qu'une autre contextualisation aurait pu permettre d'en éviter quelques uns. D'autre part, si l'on concède qu'un éventail large de références bibliographiques et documentaires peut ouvrir des pistes d'analyse imprévues, il faut pour cela que les premières soient mises en dialogue avec les données produites sur le terrain. Or, les références théoriques sont concentrées dans ces chapitres et pratiquement coupées de la

⁴Voir, entre autres les travaux de L. Bowker (1979), P. Carlen (1988), F. Heidensohn (1985), E. Leonard (1982), A. Morris (1987), B. Price et N. Sokoloff (1982), C. Smart (1976).

⁵Comme, par exemple, deux des travaux incontournables sur les prisons de femmes: A. Propper (1981), Mandaraka-Sheppard.(1986).

partie empirique de l'ouvrage.

Le terrain proprement dit est introduit dans le quatrième chapitre, bien que l'information qui lui est spécifique soit diluée dans la présentation de l'enfermement en général -- avec ses contraintes, ses privations, ses règles, ses occupations. Des ouvrages sur d'autres établissements sont convoqués moins à titre comparatif que pour illustrer ce cadre d'enfermement. Et, à ce propos, pourquoi leur emprunter des données sur les échanges clandestins (troc d'aliments, de médicaments), au lieu d'utiliser des données «locales» de première main? Il en va de même pour d'autres informations, dont la forme de présentation dans le texte ne permet pas toujours de savoir si elles valent pour l'enfermement en général, pour les institutions étudiées par d'autres auteurs ou (aussi) pour celles étudiées par Rostaing.

La même remarque s'applique aussi au chapitre suivant, où la présentation des groupes institutionnels recourt à des citations d'autres ouvrages sans que celles-ci soient suivies d'un développement incluant des données spécifiques au terrain enquêté (voir par exemple p. 187 pour les assistants sociaux et p. 188 pour le personnel soignant). D'autre part, la caractérisation de ces groupes relève principalement de la description de leurs fonctions institutionnelles, de leur formation, de leur statut professionnel et hiérarchique; autrement dit, elle évolue surtout dans le registre formel.

À propos des groupes, Rostaing propose une typologie des rapports à la prison entretenues par les détenues et les membres du personnel, selon laquelle les premières se partagent entre la participation et le refus, et les seconds entre une logique missionnaire et une logique statutaire. Selon l'auteur, ces rapports à la prison déterminent le type de relations établies entre ces catégories. Or, on se demande à ce sujet si affirmer ce caractère *déterminant* ne relève pas d'une posture théorique quelque peu contradictoire avec l'option

annoncée de considérer les individus comme *acteurs*, c'est à dire, capables de dégager des marges de manœuvre en dépit des contraintes du cadre où ils évoluent. Cette dernière option théorique ouvre d'ailleurs généralement sur des interprétations plus complexes que celles induites par le verbe «déterminer», qui apparaît ici à maintes reprises: «Le rapport à la prison est fondamentale pour les détenues, puisqu'il *détermine* leur expérience quotidienne» (p. 148); «Le délit *détermine* l'acceptation ou le rejet de la détenue par ses cocellulaires et sa place dans la hiérarchie carcérale» (p.149)⁶. D'autres éléments de compréhension, pour l'un et l'autre cas, ne seraient-ils pas aussi en jeu? Et, dans le cas du premier exemple, si pour les détenues le rapport à la prison (qui détermine à la fois leur expérience carcérale et leurs interactions avec le personnel) «dépend principalement du degré d'acceptation de la peine», lié à l'acceptation de la culpabilité, que ce passe-t-il pour les 50% de prévenues?

Les détenues qui assument cette culpabilité seraient plus proches de la logique de la participation (aux activités carcérales), celles qui ne l'acceptent pas (ou partiellement) s'approcheraient de la logique du refus. Mais d'autres facteurs ne peuvent-ils être en oeuvre? Les conditions et les circonstances de la participation, comme le montre d'ailleurs Marchetti, sont complexes et ont, de plus, une dimension stratégique. Il est possible qu'il s'agisse de «donner un sens positif à l'épreuve», mais cela n'est pas démontré très clairement. L'auteur admet néanmoins à la fin l'influence de certaines variables en matière de rapport à la prison: l'âge, le milieu social, le délit, la durée de la peine. D'ailleurs, ne serait-il pas plus éclairant d'intégrer directement ces variables à la compréhension de l'interaction détenues-personnels, au lieu de faire déterminer celle-ci par les logiques du rapport à la prison?

On arrive enfin au coeur de l'objet en étude, dont l'auteur souligne le caractère

⁶Mes italiques.

original. Il est vrai que les travaux antérieurs traitant le thème ne l'érigent pas en objet spécifique. Ils n'en sont pas pour autant «presque inexistant» (p. 193). Rostaing concède «qu'ils apportent quelques éléments sur la nature des relations carcérales, mais ce n'est généralement pas le centre de leurs propos» (p. 193). Le présent ouvrage est-il très différent, qui n'y consacre pratiquement qu'un chapitre? Mais il existe peut être une raison pour laquelle, en effet, peu de travaux s'affichent comme focalisant les relations détenus-personnel, en formulant ce thème comme leur objet d'études. Si un tel découpage est *a priori* possible, au long de la progression sur le terrain -- et comme l'auteur elle-même le reconnaît en conclusion -- il est très «(difficile) d'isoler les relations sociales entre détenues et personnels» (p. 307). En effet, celles-ci s'articulent presque en système avec les relations au sein de la population détenue et les relations au sein du personnel, les unes se répercutant dans les autres. Or, ce n'est qu'en passant que l'auteur les évoque.

Quatre types de relations détenues-personnel sont proposées: normée, négociée, personnalisée et conflictuelle. Une typologie est un repère permettant d'avancer, mais il n'est ici pas clair jusqu'à quel point cette typologie-ci est «un moyen de connaissance» plus qu'«une fin en soi», comme Rostaing l'affirme, puisque le chapitre s'épuise dans sa construction. Si le but déclaré de l'auteur était de rendre compte des nuances et complexités de ces relations, d'autres outils d'analyse, mais surtout de présentation des données, n'auraient-ils pas été préférables? Il ne suffit pas d'élaborer une typologie procédant par de réductions successives, pour prévenir après qu'il s'agit d'une simplification schématique ne correspondant pas à la complexité de la réalité. Ceci est d'autant plus vrai que les typologies, et surtout celles qui sont produites à partir de discours, comportent un risque d'arbitraire dans la mesure où elles ne rendent pas compte du contexte de la production de ces discours. Ainsi à l'atelier, où elle a plus le temps de parler, une surveillante dit qu'«on n'est pas pas pareil

avec les filles. C'est plus cool». D'autre part, une détenue peut avoir une relation personnalisée avec une surveillante et une relation normée avec une autre, selon la personne et le contexte, et non en fonction de sa propre attitude par rapport à l'institution. D'ailleurs, même si on ne s'en tient qu'à la lettre de ces discours, parfois la différence entre une relation négociée et normée n'est pas nette.

Au dernier chapitre, le même risque d'arbitraire revient dans la classification en «identités incarcérées», et «identités décarcérées», qui qualifie les réactions des détenues à la stigmatisation de la prison. Les premières traduisent une incapacité à revendiquer une identité extérieure et la souffrance de ne plus être considérée comme une personne à part entière. Dans ce cas, on joue la victime et on dénonce l'inhumanité de la détention. Serait possible de voir aussi au contraire, dans cette dénonciation, une résistance identitaire, mais on ne comprend pas en quoi dire sa gêne lorsque la surveillante demande à la détenue de tendre sa serviette hygiénique lors des fouilles exprimerait une identité incarcérée. Cette gêne n'est-elle pas partagée par les détenues aux identités décarcérées? Une détenue qui se coupe en venant de connaître la perte de la garde de ses enfants (un motif extra-carcérale) manifeste-t-elle une identité incarcérée? Ne peut-on pas dire sa haine de certains aspects de la vie carcérale sans pour autant abandonner la revendication d'une identité décarcérée -- qui est ici repérée par l'auteur à partir du fait de «ne pas se laisser aller», de s'affirmer la femme ou la mère de quelqu'un, de se dire travailleuse ou de se faire des études?

Ces deux dimensions ne sont pas nécessairement exclusives et il semble difficile de les typer de la sorte. Par contre je reconnaîtrais volontiers une certaine «identité incarcérée» dans les détenus pauvres dont parle Marchetti dans l'ouvrage présenté plus haut (et dont elle nous fournit un cadre de compréhension):

«Le pauvre est donc, tout compte fait, le paradigme du détenu puisque la docilité est consubstantielle de son statut et que, comme le "reclus idéal-typique", il est d'une part

dépouillé à l'extrême de son identité antérieure (il ne sera plus, par exemple, qu'un 'délit sexuel' là ou d'autres seront encore identifiés à leur ex-profession) et d'autre part privé de tous les objets, peut-être superflus mais par ailleurs individualisants et valorisants, qu'on peut acheter intra-muros. Entre l'ordre rigoureux de la discipline pénitentiaire et sa personne, rien ne vient s'interposer. Il est "l'objet parfait" de l'institution totale. Vêtu, logé et nourri par elle, il attend tout d'elle puisqu' elle gère complètement l'organisation de son temps, de son espace, en somme de sa vie» (pg. 193).

Je termine par une remarque d'ordre méthodologique concernant les deux ouvrages.

Dans l'approche qualitative suivie par ces deux auteurs semblent dominer les entretiens prévus, au détriment de successifs échanges informels et occasionnels et de l'observation des comportements et des pratiques. Ces deux dernières stratégies auraient peut-être permis d'approfondir les données fournis par les discours. Rostaing est d'ailleurs particulièrement heureuse quand elle les utilise fait accéder le lecteur au contexte d'une situation, en signalant des épisodes qui sont révélateurs. Marchetti, quant à elle, aurait pu gagner un meilleur accès aux solidarités informelles et aux échanges clandestins entre détenus. Elle aurait pu aussi contrebalancer l'éventuel biais donné à ces informations par le fait que l'un des handicaps des plus démunis est leur difficulté à verbaliser, ce qui a fait que ce sont surtout les plus «riches» qui lui ont plus parlé (voir pg. 50).

Manuela Ivone Cunha, Universidade do Minho, Portugal.

Références Bibliographiques:

BOWKER, Lee, **Women, crime and the criminal justice system**, Lexington, Lexington Books, 1979.

CARLEN, Pat, **Women, crime and poverty**, Milton Keynes, Philadelphia, Open University Press, 1988.

CLOWARD, Richard, «Social control in the prison», in R. CLOWARD (et al), *Theoretical studies in social organization of the prison*, New York, Social Science Research Council, 1960.

CRESSEY, Donald, «Limitations on organization of treatment in the modern prison», in R.

CLOWARD (et al), *Theoretical studies in social organization of the prison*, New York, Social Science Research Council, 1960.

GROSSER, George, «External setting and internal relations of the prison», in R. CLOWARD (et al), *Theoretical studies in social organization of the prison*, New York, Social Science Research Council, 1960.

HEIDENSOHN, Frances, **Women and Crime**, New York, New York University Press, 1985.

LEONARD, E., **Women, crime and society**, New York, Longman, 1982.

MANDARAKA-SHEPPARD, Alexandra, **The Dynamics of aggression in women's prisons in England**, Gower, 1986.

MARCHETTI, Anne-Marie et Ph. COMBESSIE, **La Prison dans la Cité**, Paris, Desclée de Brouwer, Collection Trajets, 1996.

McCLEERY, Richard, «Communication patterns as bases of systems of authority and power», in R. CLOWARD (et al), *Theoretical studies in social organization of the prison*, New York, Social Science Research Council, 1960.

MORRIS, A., **Women, crime and criminal justice**, Londres, Basil Blackwell, 1987.

PRICE, B. et SOKOLOFF, N., **The Criminal justice system and women**, New York, Clark Boardman, 1982

PROPPER, Alice, **Prison Homosexuality**, Lexington, Lexington Books, 1981.

ROSTAING, Corinne, **Le Quartier des mères de Fleury-Mérogis**, Paris, EHESS, 1990.

SMART, Carol, **Women, crime and criminology: a feminist critique**, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1976.